ISSN : 0244 - 0229

منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

LA TRIBUNE

mensuel de la C.G.T.
pour les travailleurs immigrés

MARS 1982 - N° 111

Prix : 2 F.

Du 13 au 18 Juin 1982 à LILLE
41E CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA C.G.T.

Réussir avec la C.G.T. tout dépend de vous !



Tel est le mot d'ordre qui a été arrêté.
Sur 1.700 délégués actifs, il est prévu 120 délégués immigrés. Des tribunes de discussion sont ouvertes dans la Vie Ouvrière et dans le Peuple. Les travailleurs immigrés, comme les travailleurs français sont appelés à faire part de leur opinion sur toutes les questions qui les concernent, en toute démocratie syndicale.

Sommaire

Page 2
- La voix des entreprises et des localités.
- Table ronde sur les foyers : pour quoi faire ?

Page 3
- Le Secrétariat National Immigration de la C.G.T. reçu par M. François AUTAIN.
- Marius APOSTOLO, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.
- Journée Internationale contre le racisme.

Page 4
INCA CGT CGIL : Al servizio degl'immigrati Italiani in Francia.

Page 5
Le changement doit passer par la formation des immigrés.

Page 6
Droits de tous et de chacun
- Les nouvelles mesures gouvernementales : un important document édité par la C.G.T.
- 10e anniversaire de la loi antiraciste du 1er juillet 1972.

Pages 7 et 8
Regards sur le monde
- Portugal
- Turquie
- Algérie
- Maroc.

LA VOIX DES ENTREPRISES ET DES LOCALITÉS

• CENTRALE NUCLÉAIRE DE CETTENOM (Moselle)

Les 1.700 salariés entrent en action avec la CGT.

Résultats :
— réduction du temps de travail sans perte de salaire, de 44 heures à 39 h 45 (soit 38 h 30 effectives, le temps de casse-croûte restant inclus)
— augmentation des salaires et primes de plus de 7 %.

• DUNEZ (Construction)

Trois semaines de grève pour les 400 salariés avec leur syndicat CGT sur différents chantiers de la Région parisienne.

Résultats :
— réduction du temps de travail de 42 h 30 à 40 heures, compensée à 100 %
— 5e semaine de congés sans restriction
— 3,5 % d'augmentation de salaire
— Indemnités pour jours de grève de 2.400 F.

• VALENTINE - entreprise de peinture (chimie)

Avec 10 jours de grève ils ont obtenu :
— 3 jours supplémentaires de congés accolés à la 5e semaine de congés
— revalorisation des salaires de 3 %
— 25 % des heures de grève payées.

• COMPTOIR DE GLACE

Après 3 jours de grève ils ont obtenu la 5e semaine de congés payés.

• FERRANT AUMASSON

Une demi-journée de grève et ils ont obtenu :
— 300 F d'augmentation de salaires
— 5e semaine de congés payés
— embauche définitive des travailleurs sous contrat
— prime de pénibilité
— obtention des bleus et chaussures de sécurité.

Entreprise LELEU

(Métallurgie Lyon)



Une entreprise de 350 personnes, 120 syndiqués à la CGT, 90 % sont des travailleurs immigrés (Turcs, Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens) pour l'essentiel tous des O.S.

Malgré l'épreuve de force de la Direction, l'intervention de la police dans l'entreprise pour faire évacuer les grévistes, les travailleurs grâce à leur lutte avec la CGT ont obtenu :

— une revalorisation des salaires de 12 %
— 39 heures de travail par semaine, sans perte de salaire
— la 5e semaine de congés payés
— possibilité pour les immigrés d'accoler les congés
— accord pour une amélioration du déroulement de carrière par une formation professionnelle
— des bleus de travail, chaussures de sécurité
— eau chaude dans les vestiaires
— un local d'infirmerie disponible en permanence.



LA TABLE RONDE SUR LES FOYERS *POUR QUOI FAIRE ?*

Actuellement se déroule la « TABLE RONDE SUR LES FOYERS » (voir *La Tribune* n° 110 de février 1982).

Quelques réflexions sur les propositions que nous pourrons y faire :

Dans le programme d'action, la CGT revendique : « La mise en place d'un service public du logement basé sur l'institution HLM et géré démocratiquement (élus locaux et responsables des usagers locataires - syndicats) dont le financement serait assuré par l'État à l'aide de subventions et prêts à long terme et à faible taux d'intérêts.

En ce qui concerne les foyers :

N'est-il pas souhaitable dans le cadre de nos propositions, à savoir d'un Service Public du logement, de trouver en liaison avec les projets gouvernementaux de décentralisation, la possibilité de constituer une société nationale gérée démocratiquement et qui regrouperait toutes les sociétés de gestion existantes actuellement aux niveaux régional et départemental ; et qui déterminerait en fonction des besoins les nouvelles constructions à entreprendre. Et dont le financement serait identique.

Il va de soi que le financement de ces activités devra faire appel à l'aide de l'État, sous forme de subventions et de prêts à faible taux d'intérêts et à long terme.

Sans oublier pour autant le rôle bénéfique que peut jouer le 0,9 % en tant que financement complémentaire.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que le 0,9 % logement, qui n'est pas le 0,9 % patronal, ni un impôt, ni une taxe, mais une contribution des entreprises à l'effort de construction, c'est une production de salaire indirect qui appartient comme telle aux salariés eux-mêmes.

D'ailleurs le CNPF ne s'en désintéresse pas quant à lui, il déclare notamment :

« Le CNPF réaffirme son attachement au 0,9 % ; et qu'il est hors de question pour la collectivité patronale de baisser les bras en ce domaine comme en d'autres, car le CNPF est attaché à l'intégrité d'une formule d'investissements facilitant des opérations collant aux nécessités industrielles.

Il semble à ce sujet que nos organisations devraient avoir une position plus ferme et plus combative.

Une dernière réflexion quant au « devenir des foyers » : « Comment construire ? ».

« Faut-il maintenir le type de foyer dominant actuellement ; ou bien s'orienter vers des solutions multiples ? »

Par exemple :

— la construction ou la transformation de logements dans des groupes d'habitations permettant l'usage de 2 ou 3 chambres individuelles avec utilisation commune de la cuisine et des sanitaires ;

— de studios type F1 ou F2 intégrés à des groupes d'habitation avec une autonomie absolue ;

— la transformation des foyers existants, et des constructions nouvelles, alliant ces diverses formules de logements pour le travailleur isolé ou pour les familles ;

— ne faut-il pas également tenir compte des traditions de certaines ethnies.

En tout état de cause, ces diverses formules doivent prendre en compte le libre choix pour chaque travailleur isolé de se loger selon ces préférences.

La discussion est donc ouverte.

AU FOYER DE CORBEIL

Les 300 résidents sont en lutte pour le maintien d'un avantage acquis en 1981, une aide au logement uniforme pour tous.

En effet, l'application des nouveaux barèmes A.T.L. se traduira par une augmentation de 25 % pour certains.

A ce jour la direction de la SONACOTRA refuse de négocier. A suivre...

Aujourd'hui, il faut agir pour obtenir une véritable aide au logement qui tienne compte de la situation particulière des travailleurs immigrés.

POUR LE DROIT AU LOGEMENT

L'U.D./C.G.T. du Rhône et le syndicat des Câbles de Lyon se sont adressé au maire de Lyon pour exiger une entrevue, afin de résoudre le problème des 119 immigrés en attente de logements ; car en dehors de l'habitat vétuste, Lyon n'est plus accessible aux salariés.

Sur ce terrain le changement doit aussi intervenir, pour cela il faut développer en priorité l'action à l'entreprise, afin d'obtenir des logements accessibles à tous quels que soient les revenus.

LE SECRÉTARIAT NATIONAL IMMIGRATION DE LA C.G.T. REÇU PAR M. FRANÇOIS AUTAIN

Le 23 mars, une délégation de la C.G.T. composée des camarades Marius APOSTOLO, Boualem BENKHELOUF, Okan GUNALP et José PINTO a été reçu par Monsieur F. AUTAIN, secrétaire d'Etat chargé des immigrés.

Les représentants du Secrétariat National C.G.T. immigration ont soulevé plusieurs questions importantes touchant aux intérêts des travailleurs immigrés et de leur famille.

LES MESURES EXCEPTIONNELLES DE RÉGULARISATION

Les immigrés « sans-papiers » ont eu la possibilité de compléter leur dossier de demande de régularisation jusqu'au 31 mars. Mais de nombreuses difficultés persistent.

Certains possèdent des récipissés provisoires depuis plusieurs mois, mais n'ont toujours pas leurs cartes de travail et de séjour. Aucune date limite n'a été fixée pour l'examen des dossiers. Mais il importe que le personnel soit renforcé dans les Préfectures, les Services de Main-d'OEuvre et de l'O.N.I.

Il faut également que soit mis un terme aux agissements des employeurs qui se livrent à des licenciements, à des trafics, alors que des clandestins nouvellement arrivés sont embauchés.

Il convient également que nos organisations syndicales reçoivent les moyens dont elles ont besoin, y compris financier, pour faire face à leurs responsabilités dans cette opération régularisation.

PRÉFORMATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La délégation de la C.G.T. s'est inquiétée des projets en cours relatifs à la préformation et la formation professionnelle des immigrés.

Les associations sont appelées à ouvrir leurs stages aux jeunes travailleurs français et le financement serait assuré par le Fonds de la Formation Professionnelle et non plus par le F.A.S. Mais rien n'est dit sur le devenir des immigrés adultes qui suivent de tels stages. Que deviendront-ils ? qui financera ? Il n'est pas question pour la C.G.T. qu'ils soient abandonnés à leur propre sort.

La délégation de la C.G.T. a également soulevé les problèmes de la réforme du F.A.S. qui doit s'inscrire dans une politique d'ensemble de démocratisation et de décentralisation.

Elle a réclamé que soit également à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission Nationale de la Main-d'OEuvre Etrangère, la question du logement des immigrés y compris les travaux de la table ronde sur les foyers.

Elle a aussi protesté contre le fait que l'on refuse aux immigrés le droit d'éligibilité aux élections prud'homales.



Marius APOSTOLO, responsable du secteur Immigration de la C.G.T. nommé Chevalier de la Légion d'Honneur

Ils étaient nombreux les amis et camarades de Marius APOSTOLO rassemblés à l'occasion de la remise de la décoration par René DUHAMEL.

René LOMET, secrétaire confédéral de la C.G.T., devant l'assistance, a rappelé :

«...que toutes les femmes et les hommes militants de la C.G.T. attachés de par leur action à faire que les immigrés puissent se sentir à l'aise dans notre pays, y trouvent une grande satisfaction, car s'il est un domaine où ils étaient plus habitués à recevoir des coups que des félicitations, c'est bien celui de l'immigration... »

René DUHAMEL devait souligner, avant de remettre la médaille, l'activité menée par Marius APOSTOLO au sein des institutions internationales des Nations Unies pour la prise en compte des intérêts des travailleurs migrants...

Cette activité est aussi à l'honneur de la C.G.T. qui en l'occasion s'est affirmée, une fois de plus, comme une organisation syndicale de classe, fidèle à ses traditions internationalistes, se plaçant résolument au premier rang du combat contre le racisme, contre les discriminations et pour le respect de la dignité humaine...

...Je veux encore ajouter, que la distinction décernée à Marius APOSTOLO est à l'honneur également de tous ceux qui, à des degrés divers, de l'entreprise jusqu'à la Confédération, l'ont aidé dans son travail quotidien tout comme ils aident plus généralement la C.G.T. à défendre avec efficacité les droits et revendications des migrants... »

De nombreux militants et personnalités étaient présents, parmi lesquels : Mme Nicole QUESTIAUX, ministre de la Solidarité Nationale et un représentant de M. François AUTAIN, secrétaire d'Etat chargé des Immigrés qui avait adressé un message de félicitations.

D'autres messages sont parvenus à la Confédération parmi lesquels :

Abdellah DEMENE, secrétaire général de l'U.G.T.A. (Algérie) ; Marcellino CAMACHO, CC.OO (Espagne) ; ROSO, C.S.Y. (Yougoslavie) ; VERCELLINO, C.G.I.L. (Italie) ; PASTORINO et NICOSIA pour la présidence de l'I.N.C.A. Centrale C.G.I.L. ; Le Président et le secrétaire général du M.R.A.P. ; Le Comité National de l'A.E.F.T.I. ; La Confédération Générale des Familles ; Le Conseil d'Administration du Service Social d'Aide aux Emigrants ; Le Collectif National des Associations de Formation des Immigrés ; Le Conseil d'Administration du F.A.S. ; Le Directeur général des Associations des foyers de la région parisienne ; Le Directeur général du Centre de formation de Marseille, Me Marcel MANVILLE ; M. PERRAUDEAU, conseiller technique du cabinet du secrétaire d'Etat ; M. DINTILLAC, chef de la mission interministérielle contre les trafics de main-d'œuvre ; La Fédération des Associations des Espagnols immigrés en France ; Le conseiller pour les affaires sociales à l'Ambassade de France à Madrid ; M. Léonidas MONTERO, secrétaire confédéral chargé de l'Emigration CC.OO ; Un représentant de la C.D.T. du Maroc ; L'Algérien en Europe ; L'Amicale des Français en Algérie ; M. BENANI, délégation permanente de l'O.A.T. à Genève ; M. LARANJEIRO, C.G.T.P.-I.N. (Portugal).

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME

Le 21 mars, à l'initiative de l'O.N.U., avait lieu la journée internationale de lutte contre le racisme.

A cette occasion le Bureau Confédéral de la C.G.T. a rappelé dans une déclaration la longue tradition de solidarité ouvrière internationale de la C.G.T. qui a toujours agi énergiquement contre toutes les manifestations à caractères racistes et xénophobes.

Elle a réaffirmé une fois de plus, comme elle l'a toujours fait, son entière solidarité avec les peuples victimes des discriminations raciales. Elle s'élève avec force contre les actes et violences racistes en Afrique du Sud.

Elle constate dans cette dernière période, qu'un relent de racisme et des actes fascistes se développaient en France et plus particulièrement en direction des travailleurs immigrés.

C'est à Nîmes où un commando d'intégristes a mené des violences et des propos racistes contre les travailleurs immigrés faisant la grève de la faim.

En Avignon, dans une église, deux cooktails molotov ont explosé, attentat revendiqué par un groupe d'extrême droite intitulé « l'O.A.S. revient ».

A Montpellier, un groupe d'extrême droite « Charles MARTEL » a également revendiqué un attentat contre un café où se trouvaient des travailleurs maghrébins, et un cooktail molotov contre une mosquée.

Cette situation n'a que trop duré du temps de Giscard. La C.G.T. ne l'a jamais acceptée et aujourd'hui elle n'acceptera jamais que soit porté atteinte à la liberté et à la dignité des travailleurs immigrés dans notre pays.

Les responsables de ces actes sont connus de la police, ils doivent donc être sévèrement chatiés.

La C.G.T. luttera contre les agissements de caractère discriminatoire et raciste dont l'ancien pouvoir et le patronat actuel portent l'entière responsabilité.

La C.G.T. considère qu'à travers le racisme, les intentions de la droite et de l'extrême droite sont claires. Elles s'agitent en essayant de diviser les travailleurs, de les affaiblir dans leur lutte pour tenter de porter en même temps un coup au Pouvoir de la Gauche.

La C.G.T. a appelé toutes ses organisations à protester énergiquement et à dénoncer publiquement tous actes, toutes campagnes et violences racistes ;

De renforcer l'unité et l'amitié entre les travailleurs français et immigrés par des débats dans les entreprises, notamment en s'adressant aux travailleurs français en vue de développer une véritable campagne anti-raciste ;

de préparer activement le 10e anniversaire de la loi anti-raciste du 1er juillet 1972.



AL SERVIZIO DEGL'IMMIGRATI ITALIANI IN FRANCIA

L'IMPEGNO E L'AZIONE EFFICACE DEL SINDACATO

I lavoratori e i pensionati italiani, o di origine, residenti in Francia, come pure gli immigrati di altra nazionalità, si urtano a molteplici difficoltà che derivano sia dalle discriminazioni contenute nelle legislazioni francese, italiana e nei regolamenti comunitari, sia dal non rispetto dei loro diritti, in particolar modo in campo sociale.

L'INCA, organismo sindacale unico nel suo genere che la CGT, la CGIL e l'INCA-CGIL hanno creato in Francia 26 anni fa, ha contribuito a soluzionare centinaia di migliaia di casi di lavoratori e pensionati italiani, o di origine italiana, e a far rispettare e progredire i diritti dei migranti.

L'attività dell'INCA ha permesso di eliminare delle discriminazioni vergognose, ingiuste ed illegali.

Di fronte alle difficoltà in materia di

- *Infortuni sul lavoro e malattie professionali*
- *Prestazioni per invalidità*
- *Prestazioni sociali e familiari*
- *Prestazioni per disoccupazione*
- *Pre-pensione*
- *Prestazioni di vecchiaia e superstiti*
- *Tasse sui redditi*
- *Carte di soggiorno*

I lavoratori trovano nel Sindacato un tenace difensore dei loro diritti

L'INCA-CGT-CGIL, con gli Uffici Regionali, le permanenze di zona e la rete dei corrispondenti, è in collegamento con gli Uffici dell'INCA-CGIL presenti in Italia, Germania, Belgio, Lussemburgo, Inghilterra, Svizzera, Monaco, Svezia e in Canada, Argentina e Australia.

LE SÉRIEUX ET L'EFFICACITÉ DU SYNDICAT

Les travailleurs et les retraités italiens, ou d'origine italienne, comme tous les autres immigrés en France, sont confrontés à de multiples difficultés, fruits amers des discriminations contenues dans les législations françaises, italienne, la réglementation de la CEE, du non-respect de leurs droits et en particulier de leurs droits sociaux.

L'INCA, organisme syndical unique en son genre, créé en France il y a 26 ans par la CGT, la CGIL et l'INCA CGIL, a contribué à solutionner des centaines de milliers de dossiers de travailleurs et retraités italiens ou d'origine italienne, à faire respecter et améliorer les droits des migrants. Les activités de l'INCA ont permis de faire disparaître des discriminations honteuses, injustes et illégales.

Devant les difficultés pour le respect des droits :

- Accidents du travail et maladies professionnelles ;
- Prestations invalidité ;
- Prestations sociales et familiales ;
- Prestations de chômage ;
- Pré-retraite ;
- Prestations de vieillesse et survivants ;
- Impôts ;
- Titres de séjour.

L'intervention syndicale c'est la solidarité

L'INCA-CGT-CGIL, avec les Bureaux Régionaux, ses permanences départementales, son réseau de correspondants et d'entreprises, en France, est en liaison avec tous les Bureaux mis en place par l'INCA-CGIL en Italie, et en Allemagne Fédérale, Belgique, Luxembourg, Grande-Bretagne, Suisse, Monaco, Suède, Canada, Argentine et Australie.

1982 : AVEC ET POUR LES ANCIENS

L'INCA fait de 1982 l'année de la défense des droits et de la dignité des anciens.

Diverses initiatives sont prises pour le respect des droits acquis, des pensions décentes et le droit à la santé, aux loisirs, à la culture et aux vacances. Le coup d'envoi de la campagne a été donné à SETE au 1er Congrès de l'UCR-CGT le 16 mars 1982. L'INCA avec la CGT entend mobiliser les actifs, pré-retraités, retraités, pour faire disparaître les retards insupportables dans la liquidation et le paiement des pensions italiennes, faire annuler l'application scandaleuse de la sentence n° 34 de la Cour Constitutionnelle italienne qui réduit des 3/4 et plus les pensions des travailleurs n'ayant pas 15 ans de cotisations en Italie. Permettre aux retraités de vivre dans la dignité, tel est un des objectifs majeurs de l'INCA en 1982. Les retraites c'est l'affaire de tous. Rien ne se fera sans l'intervention des travailleurs, leur adhésion à la CGT et à l'UCR-CGT.

A TEMPS NOUVEAUX, MOYENS NOUVEAUX

Pendant plus d'un quart de siècle, l'INCA a développé ses activités en France, dans la CGT, en étroite collaboration avec l'INCA CGIL, sans aucun statut légal. Les gouvernements de la droite interdisaient aux militants italiens de la CGT d'être les dirigeants officiels de l'Institut. Avec le changement, la loi inique a été modifiée : l'INCA pourra poursuivre et amplifier son action dans des conditions beaucoup plus favorables.

DES SUCCÈS CONSIDÉRABLES

Les résultats acquis au cours des sept dernières années sont considérables pour les Italiens et les autres migrants CEE :

- Allocations et FNS aux handicapés adultes ;
- Allocations aux mères de famille et carte de priorité ;
- Paiement et transfert intégral des pré-retraites, pensions-invalidité et vieillesse françaises ;
- Validation des périodes accomplies en Algérie et revalorisation des rentes AT ;
- Suppression et remboursement de la cotisation maladie aux retraités retournés dans leur pays ;
- Cartes de réduction SNCF familles nombreuses et bourses d'études...

Ces acquis représentent à eux seuls des centaines de millons de francs.

I risultati ottenuti nel corso degli ultimi sette anni a favore degli italiani e dei migranti comunitari più in generale, sono notevoli :

- *Assegno e F.N.S. agli adulti handicappati ;*
- *Assegno alle madri di famiglia e carta di priorità ;*
- *Pagamento e trasferimento integrale delle « pre-retraites », e pensioni d'invalidità e vecchiaia francesi ;*
- *Convalida dei periodi compiuti in Algeria e rivalutazione delle rendite da infortunio ;*
- *Soppressione e rimborso dei contributi per malattia prelevati ai pensionati ritornati nei paesi d'origine ;*
- *carte di riduzione S.N.C.F. per famiglie numerose e borse di studio...*

Dei diritti che, se monetizzati, equivalgono a centinaia di milioni di franchi.

INSTITUT NATIONAL CONFÉDÉRAL DE DÉFENSE ET D'ASSISTANCE SOCIALE AUX TRAVAILLEURS ITALIENS EN FRANCE (INCA-CGT-CGIL)

Bureau National de Coordination :
213, rue Lafayette,
75480 PARIS Cedex 10

Bureaux régionaux :

Marseille
26, rue Duverger
13002 MARSEILLE

Villerupt
68, rue Carnot
54190 VILLERUPT

Douai
12, rue du Pont à l'Herbe
59500 DOUAI

Lyon
42 bis, rue Tronchet
69006 LYON

Paris
85, rue Charlot
75140 PARIS Cedex 03



LE CHANGEMENT DOIT PASSER PAR LA FORMATION DES IMMIGRÉS

LA SITUATION ACTUELLE

Pour la formation des immigrés, comme pour beaucoup d'autres questions, la situation actuelle est caractérisée par deux choses qui, toutes deux, doivent être prises en compte. C'est l'heure du changement et en même temps, l'héritage du passé est très lourd et rend ce changement très difficile.

Ce changement, cette rupture avec le passé porte sur une question essentielle qui est au cœur des luttes de la C.G.T. : il s'agit de **« travailler autrement »**.

Le travail aujourd'hui nie d'une façon permanente les capacités d'initiative et de réflexion de la grande masse des travailleurs en s'appuyant sur des rapports hiérarchiques, autoritaires et humiliants.

Cela représente un gâchi énorme d'énergie et de possibilités et bloque non seulement le progrès technologique, mais aussi économique, social et culturel. La production telle qu'elle est conçue, non seulement ne répond pas aux besoins des hommes mais vicie leurs rapports.

« Travailler autrement », c'est conquérir la possibilité de maîtriser son travail, d'en être l'auteur conscient. Cette conquête concerne au plus haut point les travailleurs immigrés, en même temps elle passe par l'acquisition d'une formation professionnelle.

Si la nécessité de cette formation est de mieux en mieux reconnue, les conditions concrètes d'y accéder ne se sont pour l'instant guère améliorées.

Autour d'un magnétophone, aux usines Chausson, trois camarades immigrés ont discuté avec nous sur ces questions. Leur réflexion si elle apporte un éclairage utile pose surtout de nombreuses questions.

Il nous a semblé utile de les faire connaître : elles peuvent contribuer à une maturation des idées et favoriser des nouvelles discussions.

Deux de ces camarades sont immigrés de la deuxième génération : Amar Ben Tabé, algérien, Alain Martinez, espagnol. Le troisième est marocain, il lit l'arabe mais pas le français. Nous l'appellerons « Tahar ».

Parlons du libre choix

A la C.G.T., on dit que chaque travailleur immigré doit avoir le libre choix entre rentrer au pays et rester ici, mais que pour cela il doit atteindre une qualification professionnelle sans cela il ne peut ni rentrer chez lui dans de bonnes conditions, ni rester en France en se situant sur un pied d'égalité avec les Français.

Donc, quelque soit son choix, la première condition de sa liberté, c'est qu'il reçoive une formation et donc en premier lieu qu'il apprenne à lire.

Comment peut-on faire qu'ils puissent réellement se lancer dans un pareil travail ? Ce n'est pas une petite affaire.

AMAR BEN TABE

Ça, c'est notre boulot à nous d'élever le niveau de conscience des travailleurs, mais il y a un gros travail à faire : les idées n'arrivent pas toutes seules dans la tête des gens, il y en a qui ont envie d'apprendre un métier mais ce n'est pas l'ensemble.

Un gars qui a 40 ans ou 50 ans, se dit : ce n'est pas maintenant que je vais apprendre un boulot ; lui son avenir, il le voit autrement, surtout qu'il voit bien que les professionnels, on veut déjà en faire aussi des O.S.

Dans notre entreprise, on est en train de fractionner de plus en plus le travail. Dans la maintenance, les gars vont intervenir chacun pour un type de panne et ils feront ça à longueur d'années, alors là, ça y est, ils savent qu'ils sont foutus, ils perdront leur métier. C'est l'évolution de la technique telle que le veulent les patrons.

Jean LAULHERE

L'évolution de la technique a bon dos. Mais, on constate que dans certains pays (je pense à la R.D.A.) par exemple, l'évolution de la technique exige exactement le contraire, elle exige que tous les travailleurs aient un niveau de plus en plus élevé.

Alain MARTINEZ

Là, tu soulèves la question principale qu'on oublie tout le temps : on parle du travail en tant que travail, mais on dit pas quel travail !

Est-ce que le travail va changer ? La question c'est de savoir si c'est socialement utile. La première question c'est de savoir de quoi la collectivité a besoin ? C'est le premier point sur lequel on doit commencer à discuter : est-ce que c'est un boulot qui va servir pour la collectivité et pour toi-même ?

Si on apprend encore des métiers dont on ne se servira jamais on ne peut pas se sentir concerné. Pour qu'on se sente concerné il faut que le travail réponde aux besoins. On se demande d'abord de quoi a besoin la société et après on peut être concerné par ce travail. Aujourd'hui, la plupart des gens travaillent par obligation.

Pour les immigrés, c'est la même question, quels sont les besoins de leur pays ? S'ils se préparent à travailler comme on travaillait chez nous il y a 20 ans, ça ne durera pas longtemps : chez eux aussi le travail va être obligé de changer.

TAHAR

Là où je travaille, aux presses, la plupart des immigrés ont plus de 45 ans. On dit toujours les travailleurs immigrés sont plus faciles à exploiter par les patrons. Pourquoi peut-on dire ça ? Par quoi ça se traduit, cela ?

C'est qu'on ne l'oriente pas vers une profession, on lui dit simplement fait ça sans chercher à comprendre, tu auras de l'augmentation. Et comme ça, il doit rester toujours comme une mule qui tire la charrette et qui a des œillères à droite et à gauche, il ne voit qu'en face, il reste sur le même chemin, sur le même emploi on lui dit : écoute ce que dit le chef, laisse-toi diriger et ne t'occupes pas du reste.

Ça, c'est très dangereux, mais le pire, les plus menacés, ce sont les jeunes qui sont nés ici, les enfants des immigrés. Ils n'ont aucun pays, ils sont étrangers partout. On dirait qu'ils viennent d'une autre planète, que ce sont des Martiens comme on dit !

Je ne sais pas comment va se terminer cette affaire-là, leur langue c'est le français ; on les traite de voyous, ils sont toujours groupés entre eux. Pour ce qui est de la peur, de la menace et de l'avenir qui est noir, le plus terrible c'est pour ces jeunes nés en France.

Alain MARTINEZ

Nous, on s'est posé le problème, on en discutait il y a peu de temps à l'atelier. On a les jeunes de la FORP, tu sais cette école d'apprentissage. Eh bien ces jeunes ils veulent rien foutre, c'est une réalité.

Alors les travailleurs s'interrogaient, il y en a qui disaient : il faudrait revenir à la discipline des anciens, d'autres disaient faut voir le boulot qu'ils font, faudrait leur faire faire autre chose. Pour ma part, je pense que quand ce jeune voit le boulot qu'on nous fait faire, et autour d'eux ce qu'il va devenir, la glace, l'image qu'il a en face de lui, c'est-à-dire nous, pouch, c'est pas terrible terrible !

Je comprends qu'ils ne soient pas enthousiastes. Qu'est-ce qu'on va leur proposer à ces jeunes ?

Dans une autre perspective, ça serait différent mais si c'est comme maintenant, il y a un réel problème.

Ils pensent : c'est ça qu'on nous offre ? ce boulot ? pour gagner quoi ? on préfère faire autre chose, je veux pas rester là !

TAHAR

Chaque homme a son intelligence, mais pour avancer il faut qu'il puisse l'utiliser tout entière si elle est divisée en mille morceaux différents, on arrive à rien !

Les immigrés et surtout les jeunes ont 80 % de leur intelligence occupée par les problèmes d'économie, de se loger, la peur de l'avenir, du racisme, etc..., avec tout ça on ne peut pas utiliser son intelligence à apprendre...

La discussion continue

Les constatations semblent très amères mais le contenu de la discussion est cependant positif : une action consciente et efficace ne peut s'appuyer que sur une étude et une réflexion conséquente sur la réalité.

Le changement doit très rapidement se traduire par des possibilités nouvelles, mais nous savons aussi que ce progrès ne peut venir que de la mobilisation et de la lutte commune des travailleurs français et immigrés.

Rien ne viendra « d'en haut » sans cette lutte. C'est de chaque usine, de chaque atelier, de chaque quartier que naîtra ce mouvement qui doit transformer l'entreprise, le travail et les hommes eux-mêmes.

DROIT DE TOUS ET DE CHACUN

LES NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES
UN IMPORTANT DOCUMENT ÉDITÉ PAR LA CGT

La C.G.T. a édité au mois de février 1982 un important document rassemblant tous les nouveaux textes législatifs et réglementaires publiés depuis la mise en place du gouvernement de gauche.

Voici quels en sont les différents chapitres :

• Chapitre I
Le contrôle des entrées aux frontières (circulaire du 5 août 1981 et article 5 de l'ordonnance du 2-11-1945 modifié par la loi du 29 octobre 1981) . . . . P. 5

• Chapitre II
Regroupement familial (circulaire du 10 juillet 1981, article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945) . . . . P. 7

• Chapitre III
Les régularisations de situation (circulaire du 11 août 1981 complétée par des circulaires du 27 août 1981, du 22 octobre 1981, du 30 novembre 1981, et circulaire du 20 novembre 1981 pour les saisonniers) . . . . P. 8

• Chapitre IV
Dispositions nouvelles concernant les autorisations de séjour et de travail (loi du 17 octobre 1981 - loi du 29 octobre 1981 - circulaire du 5 août 1981) . . . . P. 13

Chapitre V
Lutte contre l'immigration irrégulière et l'exploitation du travail des clandestins (loi du 17 octobre 1981 - loi du 29 octobre 1981) . . . . P. 15

• Chapitre VI
Les mesures d'éloignement du territoire français (loi du 29 octobre 1981) . . . . P. 19

• Chapitre VII
Modifications législatives concernant les libertés des immigrés
— *droit au mariage :* (loi du 29 octobre 1981)
— *droit d'associations :* (loi du 9 octobre 1981) . . . . P. 23

10^e anniversaire de la loi antiraciste du 1^er juillet 1972

Cette loi du 1^er juillet existe, des aspects positifs demeurent, mais il reste quant à son application des difficultés.

Les articles 1^er et 2 de cette loi précisent :

« Ceux qui auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 2.000 F à 300.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement. »

ARTICLE 2 : « ... Seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit, ceux qui, soit par des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publiques, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux au regard du public, auront directement provoqué l'auteur ou les auteurs à commettre ladite action, si la provocation a été suivie d'effet. »

Il importe donc, devant la recrudescence des actes et violences racistes qui se développent depuis ces derniers mois en France, que le gouvernement y mette un terme.

LA C.G.T. CONTINUERA A MENER SA BATAILLE POUR FAIRE APPLIQUER ET AMÉLIORER LA LOI CONTRE LE RACISME.

Ce sera le sens que la C.G.T. entend rappeler fortement et notamment dans le cadre du semestre d'initiatives et d'actions contre le racisme à l'occasion du 10^e anniversaire de cette loi, annoncée par le Secrétariat d'État chargé des immigrés.

Nous reviendrons dans les prochaines « Tribune » sur ce sujet.

A titre d'exemple, nous reproduisons ci-dessous le chapitre sur le regroupement familial.

Regroupement familial

La nouvelle circulaire du 10 juillet 1981 « relative au regroupement des familles des travailleurs étrangers » (J.O. N.C. 26 septembre 1981, p. 8 -7 - 16) n'institue nullement une nouvelle procédure de regroupement familial. Elle déclare vouloir aboutir à une « application orthodoxe » du décret du 29 avril 1976 qui reste le texte de base, avec la circulaire 7-76 du 9 juillet 1976 pour le régime général (non applicable aux Algériens, et applicable facultativement aux ressortissants C.E.E. et à ceux des pays d'Afrique du Sud saharien).

On rappellera ici schématiquement les règles en vigueur.

1. Qui peut bénéficier du regroupement familial

A) Qui peut faire venir sa famille ?

• Régime général

— Un travailleur immigré résidant en France depuis au moins un an avec une carte de séjour (ce qui exclut les saisonniers, les étudiants, immigrés dotés d'une autorisation provisoire de séjour).

— Des ressources régulières sont exigées, ainsi que la disposition d'un logement (éventuellement promesse ferme de location), ayant une certaine surface habitable (1).

— *Algériens :* le travailleur Algérien titulaire d'un certificat de résidence peut faire venir sa famille dans les mêmes conditions (accord du 27 décembre 1968 non modifié làdessus).

B) Qui peut venir ?

Le conjoint ou le concubin (homme ou femme) et les enfants de moins de 18 ans (21 ans pour les ressortissants d'Autriche, de Chypre, Norvège, Suède, et les jeunes filles espagnoles ou portugaises, en vertu des accords internationaux).

Dans certains cas, les collatéraux et ascendants, ou un enfant majeur peuvent être bénéficiaires du regroupement (personnes âgées, jeunes collatéraux à charge, fille majeure remplaçant la mère de famille, etc.).

ATTENTION : *La circulaire du 10 juillet 1981 donne plus de liberté aux immigrés en permettant* ***un regroupement familial partiel*** *-par exemple, la venue du conjoint seul, ou simplement de tel ou tel des enfants (la circulaire du 9 juillet 1976 est donc modifiée sur ce point).*

2. Démarches nécessaires régularisation possible

• Désormais la demande peut être formulée alors que des membres de la famille sont déjà en France.

— Il est alors nécessaire de se présenter au « guichet unique » (mairie, commissariat, préfecture de police à Paris) afin de remplir une demande de titre de séjour.

Selon la circulaire du 10 juillet 1981, la démarche peut être faite quel que soit le délai écoulé depuis l'entrée en France (il est recommandé de l'effectuer dans les trois mois afin d'éviter d'être en situation irrégulière) ***donc le regroupement familial par « régularisation » est admis désormais.***

Pièces à présenter :

— cartes de séjour et de travail du travailleur (homme ou femme) déjà établis ;

— passeport ou carte d'identité des membres de la famille ;

— livret de famille ou d'extrait d'acte de naissance ;

— quittance de loyer ;

— photos d'identité.

— Une autorisation provisoire de séjour est délivrée au conjoint et aux enfants de plus de 16 ans.

— Le dossier est examiné par la préfecture et la D.D.A.S.S.

— Les membres de la famille sont convoqués pour un contrôle médical. Si les conditions sont remplies, les membres de la famille doivent recevoir une carte de séjour.

• Quand la famille est à l'étranger

Le travailleur doit déposer une demande de regroupement familial spécial (à la D.D.A.S.S. du département où résidera la famille), (travailleurs algériens : ils s'adressent à la mairie).

3. Contrôles à la frontière française

La circulaire du 5 août 1981 (ministère de l'Intérieur) est claire : « il n'y a pas lieu d'opposer un refus d'admission aux personnes désirant rejoindre durablement leur proche famille installée en France, pour la raison qu'elles n'auraient pas entrepris de démarches préalables auprès des autorités françaises ».

Donc, les contrôles aux frontières ne doivent pas empêcher les familles de rejoindre le « chef de famille » (l'homme ou la femme) immigré, même s'il n'y a pas eu de demande de regroupement familial antérieur. Ceci est la stricte application de l'article 5-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (voir ci-dessus p. 5).

Dans la pratique, les autorités de police exigent :

— la preuve du lien de parenté avec le travailleur immigré ;

— la présentation d'une photocopie du titre de séjour en cours de validité « d'un an au moins des proches parents qu'il déclare rejoindre ».

(1) Une erreur s'est glissée dans le document en ce qui concerne le barème des normes de surface habitable exigée pour le regroupement familial.
Il faut lire : 2 personnes : 15 m2, 3 personnes : 34 m2, 4 personnes : 43 m2, 5 personnes : 52 m2, 6 personnes : 61 m2, 7 personnes : 70 m2, 8 personnes et plus : 79 m2.

Ce document peut être commandé au
MATÉRIEL SYNDICAL de la C.G.T.
213, rue La Fayette - 75480 PARIS CEDEX 10
au prix de 8 F l'exemplaire.

PORTUGAL

IMPORTANT ACCORD CGT/CGTP-IN

•

COMUNICADO CONJUNTO CGTP-IN/CGT

A convite da CGTP-IN esteve em Portugal, de 9 a 12 de Março de 1982, uma delegação da Confederação Geral do Trabalho (CGT) de França.

A delagaçao era conduzida por René Lomet, Secretário Confederal da CGT, e integrava ainda Marius Apostolo, responsável do Sector Confederal de Imigração da CGT e Serge Cappé, membro do Secretariado Nacional da Imigração da CGT.

Inserido no quadro das relações de amizade e de cooperação existentes entre as duas organizações sindicais, este encontro de trabalho teve como principal objectivo a discussão de assuntos relacionados com a problemática da emigração, com a situação dos emigrantes portugueses em França e a análise das accções a desenvolver em comum com vista a encontrar soluções mais eficazes para a resolução dos seus problemas.

Os representantes da CGT informaram os representantes da CGTP-IN das várias medidas tomadas pelo governo francês no âmbito da nova política de imigração, bem como a análise feita pela CGT.

As lei e os textos regulamentares publicados no decorrer destes últimos mases modificaram profundamente a política anti-imigrantes, racista e xenófoba do anterior poder. Terminou-se com a política de rejeição, foram reconhecidos aos imigrados novos direitos e garantias.

Entretanto, numerosos problemas estão ainda por resolver no que se refere ao controlo dos fluxos migratórios, às questões do emprego, doalojamento, da formação profissional, dos direitos sociais, do ensino da língua e da cultura dos países de origem, da escolaridade e da formação com vista ao regresso.

E necessário que sejam criados meios mais importantes, a fim de que a mudança seja melhor sentida pelos trabalhadores mais desfavorecidos.

Por outro lado, anquanto trabalhadores, os emigrantes devem beneficiar da plena igualdade de direitos em todos os domínios, nomeadamente em matéria de poder de compra, de melhoria das condições de trabalho, do alargamento dos direitos sindicais e das liberdades.

Por seu turno, a delegação da CGTP-IN informou a sua congénere francesa sobre a grave situação política, económica e social existente em Portugal, resultante da prática do governo de direita da « AD » e dos brutais ataques que desfere contra os trabalhadores e o povo português, agravando o custo de vida, aumentando o desemprego, limitando ou fazendo mesmo desaparecer alguns dos principais direitos dos trabalhadores, alcançados com o 25 de Abril e tentando subverter o próprio regime democrático, situação que não deixa também de afectar gravemente os próprios trabalhadores portugueses emigrados.

Foi perante a gravidade da crise e com a finalidade de obstar ao seu agravamento e criar as condições para a sua superação que a CGTP-IN convocou em 12 de Fevereiro uma Greve Geral de 24 horas, que mobilizou 1.500.000 trabalhadores de Norte a Sul do país. O êxito da greve geral e as suas implicações na situação política portuguesa deixaram bem claro o grau de descontentamento popular face à política do governo da « AD » e a justeza das orientações da CGTP-IN.

As duas delegações debateram prolongadamente a situação da emigração portuguesa em França, à luz da nova situação criada com a vitória das forças democráticas naquele país.

A CGTP-IN coincidiu com a CGT quanto às profundas alterações verificadas na política de imigração do governo francês e à necessidade de se porem em prática medidas que tornem ainda mais sensíveis as mudanças verificadas.

Analisando o Acordo de Emigração Franco-Português de 1977, nomeadamente nos domínios do Reagrupamento Familiar, da Formação Profissional, dos Direitos Sociais, Culturais, etc., tanto a CGT como a CGTP-IN concordaram em que se trata de uma declaração de intenções, razão pela qual dele não resultaram as medidas práticas que a situação da emigração portuguesa em França justificava.

As duas delegações coincidiram ainda na necessidade da sua revisão de molde a torná-lo num documento actual e actuante e que salvaguarde, em todos os domínios, a dignidade e os legítimos direitos do trabalhador e do cidadão português em França.

Ambas as partes decidiram ainda exigir junto dos respectivos governos, antes da sua conclusão, a consulta às duas organizações sindicais.

Elas decidiram reforçar a actividade da Comissão Mista CGT/CGTP-IN em matéria de emigração, com vista a melhorar o trabalho conjunto e implementar o desenvolvimento de acções visando a defesa dos legítimos interesses dos trabalhadores portugueses emigrados naquele país, prosseguindo e aprofundando o programa de cooperação existente entre as duas centrais.

Nesta perspectiva, a CGT convidou uma delegação da CGTP-IN a deslocarse proximamente a França, a fim de, nomeadamente, contactar os trabalhadores portugueses naquele país, com o objectivo de lhes expor a actual situação em Portugal e de os sensibilizar para a necessidade de se organizarem sindicalmente e de assim melhor poderem defender os seus diretos.

A CGTP-IN aceitou com muito agrado este convite e referiu o alto apreço em que tem todas as iniciativas e esforços da CGT em defesa das condições de vida e de trabalho da população portuguesa em França.

Os representantes da CGTP-IN e da CGT realçaram a grande identidade de pontos de vista sobre as diversas questões abordadas durante esta visita e declararam-se decididos a reforçar os laços de amizade e de cooperação sobre todas as questões que tocam os trabalhadores de ambos os países, bem como a prosseguir a sua cooperação a nível bilateral e internacional.

Lisboa, 12 de Março de 1982.

Pela CGT	Pela CGTP-IN
René LOMET	Álvaro RANA
(Secretário Confederal)	(Secretário Nacional)

VIVA A GLORIOSA DO 25 DE ABRIL

A CGT saúda os trabalhadores Portuguêses em França no oitavo aniversário desta gloriósa jornada que viu caír 50 anos de ditadura e de facismo em Portugal.

A CGT comemorara em çolaborao da A.O.P. este aniversario com os trabalhadores Portuguêses em Paris.

Domingo 18 de abril - sala da Grange-aux-Belles.

O programa de variedades é composto de fados - folclorico acordeão.

Grande comicio de soliriadade.

TURQUIE

CUNTA SALDIRILARINI ARTIRIYOR

Askeri cunta Türkiyede iktidarı-gaspedeli 18' ay oluyor. Bu süre içinde cunta baskılarını günden güne artırdı, artırıyor. Sendikacılar, demokratlar, ilericiler, ağır baskılar altında. Sayıları 200 bini bulan politik tutuklular hakkında ağir hapis cezaları isteniyor. Tutuklulara işkence yapıldığı uluslararası kuruluşlar tarafından ispatlandı. Bunlardan bilinen 100'e yakın insanın işkence altında can verdiği ortaya çıktı. Cuntanın kendisi bile bunlardan 15'ini kabul etmek zorunda kaldı. Savcılar 3000 kişi hakkında idam istiyor. Cezası kesinleşenler idam ediliyor.

Haklarında ölüm cezaları istenen 52 DISK yöneticisinin savunması 14 nisana bırakıldı. DISK'li tutukluların savunma hakkını bütün dava boyunca kısıtlayan cunta en son olarakta onları tamamiyle savunmasız bırakmak için, savunma avukatları yöneticisi Orhan APAYDIN'ı tutukladı. Türkiye barış derneği yöneticileri hakkında tutuklama kararı çıktı. Aralarında ECEVIT'inde olduğu 132 CHP milletvekili hakkında tekrardan soruşturma açıldı. Böylelikle cunta işbirlikçi tekelciler dışında, kendinden olmayan « Kurucu meclisi », kasımda uygulamak için ilan ettiği sözüm ona « Anayasa referandumu » demokrasi görünümü altında baskıcı parlementer bir rejime kılıf hazırlamaktan başka bir sey değildir.

Ekonomiyi ayağa kaldırmak adına gelen cunta emekçilerin bütün kazanılmış haklarını ortadan kaldırıp, toplu sözleşme grev gibi temel haklarıda ellerinden alınan emekçilerin sofrasındaki son lokmayada gözlerini dikti. Terörizmi önlemek adına, faşist MHP yönecilerini birbiri ardından serbest bırakırken, demokratları sendikacıları idamla yargılıyor.

Fakat bütün bunlara karşın, Türkiyede emekçiler gün geçtikçe dahada örgütleniyor. Servis arabası, yemek grevleriyle cuntaya karşı dumaya başlıyorlar. DISK Davasında uluslararası planda cuntanın ipi iyice pazara çıktı. Dünyanın her yerinden protesto sesleri yükselior. Sendikamız CGT Türkiye işçi sınıfı ve emekçi halkıyla olan dayanışmasını dahada yükseltiyor. Mart ayı içinde URIF CGT'nin düzenlediği miting salonunun dolup taşması CGT'nin bu yöndeki çalışmalarının ürünlerini gösteriyor. Türkiyede insan haklarının çiğnenmesine CGT seyirci kalmadı. kalmayacaktır.

منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

ALGERIE

Échange CGT/UGTA

JUMELAGE TIZI-OUZOU - RHÔNE-ALPES

Sur invitation de l'Union de Wilaya UGTA de Tizi-Ouzou, une délégation CGT de la Région Rhône-Alpes, accompagnée du responsable régional de l'Amicale des Algériens en Europe a séjourné en Algérie du 15 au 20 février 1982.

Un important communiqué commun a été signé qui va permettre de renforcer les liens entre les deux régions et permettre de larges échanges, y compris dans le domaine de l'immigration.

Une délégation de l'Union de Wilaya UGTA est envisagée courant mai dans la Région Rhône-Alpes.

Une délégation de 25 femmes immigrées au Congrès de l'Union Nationale des femmes algériennes

Le Congrès de l'Union Nationale des femmes algériennes s'est déroulé à Alger du 13 au 16 mars 1982. Les déléguées immigrées ont apporté leur contribution à ce congrès, elles ont notamment souligné que les immigrées sont partie intégrante du peuple algérien, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations.

C'est en partant de ce principe que s'est développée la réflexion des femmes immigrées, en débattant de la place de la femme en Algérie avec le souci et la préoccupation du retour de leurs familles.

Elles ont estimé que tout en demeurant fidèle à l'étique musulmane, la femme algérienne doit maîtriser sa condition de femme moderne, responsable au niveau de la communauté comme au niveau du foyer.

L'autre aspect du débat a porté sur les mauvaises conditions de vie de la femme immigrée et les difficultés d'insertion des jeunes filles dans les secteurs d'activités du pays d'accueil.

En regard de leur situation, une attention plus soutenue est méritée à leur égard, soumises à de multiples pressions socio-culturelles, enfermées dans leur tradition figée, agressées par un environnement étranger et souvent hostile, elles arrivent difficilement à assurer à leurs enfants une éducation conforme à leur appartenance algérienne.

Les femmes immigrées subissent une double discrimination en tant qu'étrangères d'une part, et en tant que femmes d'autre part.

Le 6e Congrès de l'U.G.T.A. placé sous le thème Unité - Travail Prospérité

Le 26e anniversaire de l'U.G.T.A. a été célébré en Algérie au moment même où se prépare le 6e Congrès de la Centrale Syndicale. 1.200 congressistes participeront à ces travaux qui se tiendront du 5 au 9 avril 1982 à Alger.

Une délégation de travailleurs immigrés algériens participera également aux assises.

Neuf projets de résolutions qui constituent les documents préparatoires traitent de la réorganisation de la Direction de l'U.G.T.A., de l'organique, de la formation et de l'éducation syndicale, des œuvres sociales et culturelles, de l'émigration et de la réinsertion, de la gestion socialiste des entreprises et de l'information.

Nous rendrons compte de ces travaux dans le prochain numéro de la « TRIBUNE ».

IL Y A 20 ANS LES ACCORDS D'ÉVIAN

Il y a 20 ans, à Évian, les délégations du GPRA (Gouvernement provisoire de la République Algérienne) et du gouvernement français signent le texte qui met fin à sept ans et demi d'une guerre atroce.

Le 5 juillet, Alger est en liesse. L'indépendance est proclamée après l'accord massif exprimé par le peuple algérien lors du référendum du 1er juillet. Un point final était enfin mis à la colonisation de cent trente-deux ans.

Un million et demi de morts, des centaines de milliers de personnes emprisonnées, torturées du côté algérien ; du côté français vingt-cinq mille tués, un million de rapatriés.

Les cicatrices de sept ans et demi de guerre sont profondes, ajouté à cela trois ans de répression et de terreur par l'OAS, qui répondait ainsi au cessez-le-feu décrété par les accords d'Évian.

Il aura fallu 20 ans pour que le voile se lève : des centaines d'Algériens massacrés dans les rues de Paris le 17 octobre 1961, les neuf militants de la CGT et du Parti Communiste tués à Charonne le 8 février 1962, préludes sanglants au cessez-le-feu du 19 mars.

C'est cela qu'a voulu rappeler la CGT en inaugurant une plaque en hommage aux martyrs de Charonne, le 20 mars dernier.

Il aura fallu attendre 20 ans à la France, grâce au gouvernement de la gauche, pour voir s'établir des relations normales avec l'Algérie et commencer un processus de coopération sur des bases nouvelles.

Les contrats sur la livraison en France de gaz et le métro à Alger, la nouvelle politique de l'immigration algérienne sont un début d'une nouvelle ère entre la France et l'Algérie.

MAROC

Les luttes ouvrières au Maroc s'amplifient

Le chômage, les méfaits de l'exode, les travailleurs marocains qui émigrent de plus en plus vers l'étranger, les problèmes de transport, la crise du logement, la bureaucratie, la corruption ; ajouté à cela le problème des salaires et conditions de travail. Plusieurs entreprises se sont mises en grève en quelques semaines, contre une crise qui sévit de jour en jour au Maroc.

C'est ainsi que les travailleurs des Minoteries et de la Papeterie du Nord à Fès ont décidé des grèves revendicatives sur les salaires et leur pouvoir d'achat.

Quelques jours plus tard, 120 ouvrières, toutes des jeunes filles travaillant à Famelec, une usine de montage d'appareils, au profit de Paris-Rhône viennent de déclencher à leur tour une grève d'avertissement de 24 heures, grève préventive de 24 heures également avec le personnel de la SCET-MAROC.

Si les patrons au Maroc sont en cause, le pouvoir marocain, lui porte une lourde responsabilité dans cette situation en livrant le pays aux mains des capitaux étrangers, dominés par les Américains.

Il a choisi de jeter en prison des syndicalistes et des travailleurs que de jeter dehors les capitalistes étrangers. Il a toujours tenté d'étouffer toutes les luttes revendicatives, le droit à la vie, au travail, à l'enseignement et à la dignité en utilisant la répression.

Mais les travailleurs et la population marocaine n'entendent pas subir une telle situation. C'est pourquoi les luttes se développent dans le pays.

Tribune N° 111 Mars 1982 · Imprimerie Lensoise, 62300 LENS · N° C.P. 1975 D 73 · Directeur politique et de publication : Marius APOSTOLO · Secrétaire de rédaction et maquette : Brigitte GUNALP · Rédaction-Administration : 213, rue Lafayette, 75010 PARIS. Tél. 200.33.31 · Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.